



Aide juridictionnelle en cours de divorce

Par **Naniiestyle93**, le **05/01/2014** à **19:16**

Bonjour à tous,
j'ai une question, j'ai lancer une procédure de divorce pour faute il y'a 2 ans,
toujours en attente à ce jour, au début de la procédure je travaillais j'ai demander une aide
juridictionnelle qu'on m'a accordé à 40% depuis ce jour je suis sans emploi, et sans revenus...
Savez vous si je peux refaire une demande ? Si oui, à qui dois je m'adresser ?

Cdt,

Naniie.